



Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du 2 novembre 2017 à la Fleur de Lys à Porsel

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Blunsch André, Savoy Guillaume

Bossonnens : Menoud Anne-Lyse, Piller Sébastien

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Genoud Christine

Granges : Michellod Savio, Praz Serge

Remaufens : Tâche Jérôme, Vesel Gabriele

St-Martin : Borer Cédric, Buchs Gérard

Semsaies : Emonet Aloïne

Le Flon : ---

La Verrerie : Grandjean Pascal, Vial Thierry

Les membres du Comité de direction (CD) :

Cruchon Juliana, Fahrni Marc, Furter Béatrice, Gothuey Sandra, Monney Christophe, Ubertini Christiane, Volkart Olivier

La directrice du RSSV :

Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Grandjean Cyril, Perroud Pierre-Alain, Savoy Michel, Vuillens Jacques-André

Bossonnens : Cottet Dominique

Châtel-St-Denis : Colliard Damien, Della Marianna Gabriele, Grumser Steve, Maillard Daniel

Semsaies : Berthoud Noémie

Le Flon : Cardinaux Evelyne, Bongard Jean-Claude

La Verrerie : Vial Thierry

Membres du comité de direction :

Ducrot Charles, Menoud Laurent, Wittenwiller Anne-Lise.

Invités présents :

Responsable ambulances ASF : Burger Daniel

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Responsable puériculture : Maillard Robotel Séverine

Responsable service des curatelles : Olivier Rouge

Responsable immeubles : Colliard Louis

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Invités excusés :

AFAS : M. Thierry Müller secrétaire général

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable adjointe aide et soins à domicile : Iriarte Colette

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messenger : Jordil Valentin

La Gruyère : Pharisa François

Début : 20h00

Fin : 22h05

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée du 27 avril 2017
4. Présentation de la LPMS et de ses implications sur l'organisation
5. Présentation du budget 2018
6. Approbation du budget 2018
7. Crédit d'investissement 2018 – Participation à la révision du PAD Coula/Misets
8. Modification des statuts
9. Avenir du site – informations
10. Divers

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

8 communes sur 9 sont représentées : **34** bulletins de vote ont été distribués, ce qui fixe à **18** voix la majorité absolue en cas de vote.

Mme Cruchon, conseillère communale, salue chaleureusement l'Assemblée et excuse Madame Cardinaux, Syndique de la commune de Le Flon, qui a eu un empêchement de dernière minute. Une verrée sera offerte à la fin de l'Assemblée par la Commune de Le Flon.

Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation et à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Christophe Monney et Gérard Buchs sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'Assemblée.**

3. Approbation du PV de l'AG du 27 avril 2017

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie son auteure, Mme Michèle Jaccard Pugin, ancienne secrétaire de l'Assemblée générale des délégués.

→ **Le PV est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.**

4. Présentation de la LPMS et de ses implications sur l'organisation

Un travail de compréhension et d'analyse a dû être mené afin de concevoir le budget 2018 en fonction de l'entrée en vigueur de la LPMS. Il en résulte une modification de l'organigramme prévoyant une commission supplémentaire la « Commission consultative » et la mise en place d'un secteur dévolu à la coordination. Ce qui a motivé l'augmentation en dotation du secrétariat de 0,4 EPT et infirmier/ère de 0,6 EPT

Cette augmentation en personnel va de pair avec une augmentation de travail pour la responsable RH.

→ Question :

M. Guillaume Savoy : Pour le poste des ressources humaines, choisit-on les EPT en fonction du personnel à disposition ? Ne serait-ce pas plutôt sur la base d'un besoin d'EPT que l'on recherche le personnel nécessaire ?

Mme Jacqueline Bourqui : Pour gérer les ressources humaines, on parle d'un besoin d'1 EPT pour 100 collaborateurs. Notre responsable des RH est à 70% pour environ 80 collaborateurs. On parle bien d'un besoin en secrétariat car notre responsable RH ne souhaite pas augmenter son pourcentage.

Le Président remercie le RSSV et les communes pour leur participation active à l'élaboration de la mise sur pied de la LPMS.

5. Présentation du budget 2018

Les budgets, ainsi que les commentaires ont été joints à la convocation.

Présentés sur écran, Mme Bourqui commente les budgets répartis en 9 centres de charges, avec une comparaison budget 2017-2018, rassemblés dans un budget consolidé.

Le budget 2018 fut validé par le comité de direction.

• Considérations générales

Augmentation de 3,4 EPT de l'effectif total du personnel le portant à 48.65 EPT (sans les ASF)

Augmentation annuelle d'un palier à partir du 1^{er} janvier 2018

Pas de renchérissement.

• RSSV administration générale

50 % de l'administration est porté par ce centre de charge, les autres 50 % sont affectés au service d'Aide et soins à domicile.

Il a été renoncé à reporter un pourcentage des activités de l'administration générale sur les autres budgets.

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

• RSSV Coordination

Personnel infirmier de coordination 0,6 EPT

Personnel administratif 0,4 EPT

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

• ASDV

Ressources humaines

Personnel administratif :

0.70 EPT secrétariat et 50 % AG

Personnel aide et soins :

1,5 EPT de plus que le budget 2017

Produits d'exploitation

Facturation soins : tarifs fixés avec assureurs, pas de changement

Facturation aide : tarifs arrêtés par le canton, pas de changement

Subventions cantonales : 30 %

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

• Centre de puériculture

Ressources humaines

0.8 EPT

Produits

Cours de massages aux bébés

Cours «Urgences pédiatriques et gestes de 1er secours»

Subvention cantonale: CHF 1.--/habitant

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

• Service officiel des curatelles

Ressources humaines

Curateur : 2.5 EPT

Secrétariat : 1 EPT

Produits

Rémunération des mandats 2017 fixée par la Justice de paix

(Théoriquement : 52 dossiers en juin 2017)

→ **Questions :**

M. André Blunschi : Le montant indiqué sous la rubrique 5710 correspond-il uniquement à l'acquisition de smartphones pour le team des curateurs ?

Mme Carole Dumas : Ce montant correspond au tout, c'est-à-dire acquisition des smartphones, abonnement des smartphones, répartition des coûts des canaux vocaux nécessaire à la téléphonie fixe.

M. André Blunschi : Les frais des smartphones sont-ils à charge du RSSV ?

Mme Jacqueline Bourqui : Oui, à des tarifs préférentiels du fait que l'ensemble du RSSV a négocié contrat pour un certains nombres de smartphones (ASDV).

• Immeubles

Ressources humaines

Organe de décision (commission Immeubles)

1,05 EPT

Produits d'exploitation

- Administration générale du RSSV
- Aide et soins à domicile
- Centre de puériculture
- Service officiel des curatelles
- Centre médical de la Veveyse
- Centre de gynécologie
- HFR-radiologie
- Maison St-Joseph (jusqu'au 31.8.2017)
- Cardiologues privés
- Pro Senectute

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

- **Indemnités forfaitaires**

Ressources humaines

Organe de décision (commission de district)

Charges d'exploitation de CHF 472'000.--

Base nombre de dossiers au 30.6.2017

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

- **Accueil résidentiel (EMS)**

Frais financiers des homes du district

Maison St-Joseph CHF 622'779.—

Home Le Châtelet CHF 753'289.—

Hors district (base : résidents au 30.6.17) CHF 247'790.—

La CODEMS s'est réunie jeudi dernier sur l'approbation des frais financiers. La CODEMS demande une harmonisation comptable entre les 2 homes et n'a pas approuvé le budget tel quel.

Le budget concernant ce poste sera adapté (à la baisse) dès que les chiffres seront connus pour la maison St-Joseph.

→ **Remarque :**

M. Marc Fahrni : Je souhaiterais que les acomptes soient effectués sur les nouveaux chiffres et non sur le budget présenté par le RSSV.

Mme Carole Dumas : Tout à fait, les acomptes seront adaptés en fonction et les Communes informées.

- **ASF Ambulances**

Participation de la Veveyse aux charges des ASF.

Le budget n'a pour l'instant pas beaucoup évolué.

Le Président rappelle que suite aux événements du mois de juin (résiliation du mandat de gestion de l'HFR), des étapes ont dû être menées. Le budget n'est pour l'instant que très peu impacté.

Monsieur Burger informe que l'augmentation du budget est dû essentiellement à du mobilier, un système informatique et par un renforcement administratif. Désormais, 1 EPT en secrétariat sera présent sur le site ce qui reste un avantage pour le personnel et pour la direction des ASF.

Le Président rappelle qu'une séance d'information s'est tenue à ce sujet ainsi que la date du 6 décembre : *assemblée constitutive des ASF*.

→ **Aucune question n'est posée concernant ce centre de charge.**

- **Budget 2018 consolidé en milliers de CHF**

	Dépense	Recette	A charges des communes
RSSV Adm. générale	390'461	0	390'461
Coordination	138'244	0	138'244
ASDV	4'525'481	-2'588'500	1'936'981
Puériculture	128'032	-31'670	96'362
Curatelle	448'380	-125'000	325'380

Immeubles	477'744	-477'744	0
Indemnités forfaitaires	472'700	0	472'700
Accueil résidentiel	1'623'858	0	1'623'858
ASF	253'943	0	253'943
Total budget 2018	8'458'843	-3'222'914	5'235'929
Total budget 2017	6'497'081	3'160'840	3'336'241

Mme Bourqui se tient à disposition pour répondre aux questions. Elle remercie l'assemblée de son attention.

→ **Question :**

M. Savio Michellod : « Après discussion, le Conseil communal préavise favorablement le budget 2018 pour autant qu'une planification financière sur 5 ans incluant le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et l'évolution du personnel EPT soit présentée lors du prochain budget 2019. »

M. Le Président : En effet, c'est une remarque pertinente. Dans le cadre du comité, la question sera étudiée.

6. Approbation du budget 2018

Plus aucune question n'étant formulée de la part des délégués, le budget consolidé est soumis au vote.

→ **Il est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

Satisfait de cette belle unanimité, le Président remercie le RSSV et son administration générale pour l'élaboration de ce budget.

7. Crédit d'investissement 2018 – Participation à la révision du PAD Coula/Misets

Sur la base du message transmis avec la convocation à l'Assemblée générale, **le crédit d'investissement 2018 « Participation à la révision du PAD Coula/Misets » de CHF 38'000 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

8. Modification des statuts

Le Président rappelle que la modification des statuts est une modification à caractère exécutoire.

Les différentes modifications sont passées en revue.

Sur la base des documents transmis avec la convocation à l'Assemblée générale, **la modification des statuts est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.**

9. Avenir du site – informations

La présentation de l'avenir du site s'articule de la manière suivante :

1. Intervention de M. Savio Michellod, répondant de la commission immeuble.
Il rappelle le contexte du bâtiment et les principes choisis par les communes, soit un autofinancement des immeubles et le maintien d'une activité médico-sociale. Suite à cela, il laisse la parole à Madame Pachère.

2. Intervention de Madame Véronique Pachère
Elle présente l'avancée du projet visuellement sous 5 aspects du bâtiment : l'implantation et le règlement, la situation, les affectations, les plans et les affectations détaillées.
→ La présentation est disponible à tous sur le site internet du RSSV : www.rssv.ch
3. Intervention de Monsieur Patrick Savoy
Il explique sur quelles bases se fondent les coûts de rénovation, variante n°1.
L'entreprise Bat-Mann se base sur 4 aspects, soit :
 - a. Assainissement complet du bâtiment existant, transformation des zones communes, Hôpital 72
 - Désamiantage et assainissement des bâtiments
 - Travaux de démolition et évacuation des éléments légers, façades et fenêtres
 - Travaux d'évacuation d'éléments techniques, citerne, cuisine et congélateurs
 - Travaux de renforcements structure
 - Enveloppe du bâtiment avec nouvelle façade, fenêtres et stores
 - Réfection complète de la toiture plate du bâtiment, étanchéité et ferblanterie
 - Remplacement des portes ascenseurs et mise en conformité
 - Travaux de second-œuvre et finition des zones communes
 - Démontage et assainissement des installations électriques existantes
 - Nouvelle distribution d'installation électrique et informatique selon besoin
 - Remplacement des appareillages de chauffage défectueux et/ou non conforme
 - Démontage et assainissement des installations existantes de ventilations (monoblocs)
 - Distribution de simple flux pour les locaux borgnes et double flux pour les grandes salles de réunions
 - Repérage et nouvelles installations sanitaires pour colonne de chute EU et EC
 - Remplacement des appareillages sanitaires défectueux et/ou non conforme
 - Nouvelle installation sanitaire pour les nouveaux locaux sanitaires, WC, douches, etc.
 - Travaux d'infrastructure des aménagements extérieurs, démolition de murs et création de nouveaux accès et d'escaliers
 - Traitement des nouveaux espaces et accès aux bâtiments
 - b. Aménagements intérieurs des locataires RSSV-CS-CMV – Hôpital 72
 - Travaux de plâtrerie et peinture des locaux exploités
 - Travaux de serrurerie, portes et vitrages intérieurs
 - Travaux de menuiserie, portes et agencement
 - Travaux de revêtement de sols PVC, carrelages, faïences, parquet
 - Travaux de peinture
 - Nouvelle distribution d'installation électrique et informatique selon besoins des locataires
 - Nouvelle installation sanitaire pour les nouveaux locaux sanitaires, WC, douches, etc.
 - c. Aménagements intérieurs RSSV, bâtiments Misets et Petit Paradis
 - Démolition de cloisons et murs
 - Récupération de cloisons
 - Renforcement structure
 - Mise en conformité sécurité feu
 - Travaux de second-œuvre, portes, sols, murs, plafond
 - Modification installations CVSE selon projet
 - d. Solution transitoire pour CMV
 - Mise à disposition de containers, env. 300 m2 pour la durée du chantier

Il en résulte une estimation des coûts à +/- 15% et elle se présente ainsi :

1) Assainissement complet + zones communes Hôpital 72	CHF 4 870 000.-	TTC
2) Aménagements intérieurs locataires Hôpital 72	CHF 1 980 000.-	TTC
Total transformation Hôpital 72	CHF 6 850 000.-	TTC
3) Aménagements RSSV Misets - Petit Paradis	CHF 290 000.-	TTC
4) Solution transitoire pour CMV	CHF 200 000.-	TTC
Total complet de l'opération	CHF 7 340 000.-	TTC

L'entreprise Bat-Mann a également réalisé une variante n°2 en faisant une estimation des coûts pour un bâtiment neuf en partant du principe du même nombre de m². L'estimation ne comporte que le bâtiment 1972. L'estimation se présente ainsi :

Comparaison avec réalisation d'un bâtiment neuf (pour Hôpital 72 uniquement)

1) Démolition bât. existant	CHF 700'000.-	TTC	yc désamiantage
2) Bâtiment	CHF 9'750'000.-	TTC	admis HT 720.-/m ³
3) Amé. extérieurs	CHF 450'000.-	TTC	
4) Frais secondaires	CHF 250'000.-	TTC	
Total	CHF 11'150'000.-	TTC	

**Différence avec rénovation Hôpital 72
+ 4'300'000.- TTC**

4. Intervention de Madame Jacqueline Bourqui
Elle explique que le financement se fera par des locations au prix du marché. Par contre, elle met en garde l'Assemblée que si le projet devait tarder, la dynamique qui est en train de se créer au niveau des partenaires privés, qui correspondrait tout à fait aux vœux des communes soit de conserver une activité médico-sociale au sein du RSSV, pourrait s'estomper. Les partenaires privés pourraient alors envisager d'aller dans un autre bâtiment, ce qui pénaliserait grandement le RSSV et son autofinancement.
5. Intervention de M. Savio Michellod
Pour conclusion, il rebondit sur les propos de Madame Bourqui et rajoute les informations ci-après :
 - Projet en adéquation avec les exigences des communes
 - Maintien de prestations médico-sociales de qualité et de proximité en Veveysse
 - Porte d'entrée HFR
 - Pérennisation de la dynamique en place depuis l'ouverture du CMV
 - Choix d'une option dont le financement est assuré

→ **Questions/Remarques :**

M. Thierry Bavaud : Au nom du conseil communal, M. Bavaud fait part de certaines informations concernant l'aménagement du territoire de la Commune. Selon demande de la Commune, le message est intégralement ajouté au PV comme suit :

*« Monsieur le Président, (préfet)
Madame la Directrice,
Mesdames et Messieurs les représentants des différentes communes.
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,*

Au nom du Conseil Communal de Châtel-St-Denis, je souhaite faire part ici à l'assemblée générale de quelques informations concernant l'aménagement du territoire de notre commune de Châtel-St-Denis. Tout d'abord je vous remercie d'avoir accepté le budget pour la révision du PAD « Coula – Misets ». Je vous rappelle que nous sommes trois partenaires concernés par cette révision; il s'agit de la Commune de CHSD, du RSSV et de Madame Monnard, propriétaire privée.

Le but étant de valoriser au mieux l'espace concerné.

Cela va sans dire qu'en étant au centre de Châtel-St-Denis, cde PAD est incontournable pour réorganiser tout ce secteur.

Le Planning proposé est le suivant : (tiré du 1er PV)

- Fin 2017 avant-projet permettant de calibrer le PAD*
- Mars – avril 2018 dépôt de la demande préalable*
- Novembre – déc. 18 Publication et enquête du PAD*

Ce planning d'intention est accepté par toutes les parties.

Lors de notre dernière séance de travail du 24.10.2017 pour le PAD « Coula-Misets » nous avons évoqué un grand nombre de contraintes surtout concernant la mobilité, les accès, et les parkings. Tout le monde s'accorde à dire qu'un parking souterrain sera nécessaire en vue des affectations futurs des bâtiments RSSV et Communale (LSI) mais aussi en tenant compte de la maison des œuvres, (existante, cinéma, salle multiculturelle et de la chapelle ardente). Une estimation d'un parking souterrain de 100 places a été articulée durant la première séance de travail. Une étude de trafic a d'ailleurs été demandée afin de consolider cette nécessité.

Je souhaite par cette prise de position rendre attentifs les délégués qu'il est indispensable de passer par la procédure du PAD avant... d'entreprendre des réfections lourdes sur l'ancien bâtiment de l'hôpital. En effet, je trouverais regrettable de dépenser l'argent des contribuables dans des projets qui ne seraient pas aboutis ou qui deviendraient problématique dans le planning des réalisations. Je vous invite à réfléchir sur le financement de ce parking souterrain, combien cela va-t-il coûter aux communes et quand ?

Ne serait-il pas judicieux de le construire ensemble... ??

Si je vous parle de cet élément, c'est qu'il me semble qu'il n'y a pas eu de réflexion globale sur ce site, au-delà du projet de rénovation des bâtiments du RSSV.

De plus les services cantonaux devront statuer pour la délivrance des permis. La commune de Châtel-St-Denis relève que c'est un PAD très important de par sa situation en plein centre-ville et qu'elle veillera à effectuer les procédures en bonne et due forme.

Le Conseil communal de CHSD, en tant que partenaire à part entière dans ce projet, émet les remarques suivantes :

- Il constate une augmentation notable des locaux pour les besoins du RSSV, ce qui n'était pas forcément prévu ainsi au départ (ceci d'autant plus que ça ne devait pas coûter plus aux communes). De plus, il note la présence de bureaux pour un Service social, alors que ce projet n'est plus d'actualité.

- le Conseil communal estime que la réflexion sur l'utilisation des bâtiments a été réalisée un peu à l'envers; il aurait été plus efficace de définir d'abord les besoins internes et externes au lieu de simplement vouloir

occuper les espaces existants. Il regrette d'ailleurs que l'étude de faisabilité du bureau Page ait été si rapidement écartée, car elle offrait de belles perspectives d'aménagement.

- Il demande à la commission immeuble, et plus particulièrement à son président, une réelle réflexion afin de temporiser les travaux à entreprendre dans les bâtiments existants. Le Conseil communal souhaite vivement que les procédures PAD soient dûment respectées afin de répondre aux différents défis qui viennent d'être relevés. Dans l'intervalle, il suggère même de recontacter la fondation des Buissonnets et leur proposer une location temporaire, à la suite des résidents de St-Joseph, afin de nous donner le temps de cette réflexion.

Au nom du Conseil communal de CHSD, je vous remercie de votre attention.

Le 02.11.17

Pour CHSD / Th. Bavaud »

M. Marc Fahrni : Est-ce que le coût de la variante n°2 comprend également la rénovation des bâtiments des Misets et du Petit Paradis ?

M. Patrick Savoy : Non, le coût ne comprend que le bâtiment 1972. Des frais en plus devraient s'ajouter pour les 2 autres bâtiments.

M. Marc Fahrni : Est-ce que le coût de la variante n°2 comprend la relocation de tous les partenaires ?

M. Patrick Savoy : Non, il faudrait trouver des solutions en plus.

M. Marc Fahrni : Le renforcement des piliers prévu permettrait-il d'ajouter un étage supplémentaire au bâtiment 1972 dans un but de densification ?

M. Patrick Savoy : Non, ce n'est pas le but. De plus, le bâtiment est déjà très imposant.

M. Guillaume Savoy : Quelle procédure de marché public est-elle préconisée ?

M. Savio Michellod : Cette question est en cours d'analyse.

M. Thierry Bavaud : Comment pensez-vous gérer le flux au niveau des véhicules pendant les travaux ?

M. Patrick Savoy : un contact très rapproché est entretenu avec M.Kolly, responsable pour le PAD, du bureau Rosset. La question n'est pas occultée mais en cours d'élaboration. Le but est de travailler main dans la main. Si les travaux sont retardés, le bâtiment sera vide pendant 1 année voire 2, il sera donc inutilisable par la suite et la variante n°2 devra être appliquée avec un coût supplémentaire d'au moins 4 mio.

La proposition de M. Savoy serait de maintenir le début des travaux à 2019, en n'effectuant pas de travaux sur les extérieurs pour, par la suite, les appliquer en suivant le PAD fixé.

M. Michellod : Une dynamique avec des partenaires privés est bien présente. Un retard des travaux risque d'entraver cette dynamique. De plus, le projet est déjà en discussion depuis 3 ans.

M. Patrick Savoy : Les surfaces envisagées permettent de valoriser les projets de partenaires privés et donc de rentabilité.

M. Gérard Buchs : Le planning paraît irréaliste surtout la partie « avant-travaux ».

M. Patrick Savoy : En effet, le planning est optimiste. Si tous les acteurs adhèrent au projet, le planning est réalisable.

M. Le Président : D'après vous, Monsieur Buchs, à combien de temps en plus estimez-vous les travaux ?

M.Gérard Buchs : 1 année.

Mme Béatrice Furter : Depuis quand le chiffre de 100 places est-il évoqué et sur quelle base ?

M. Thierry Bavaud : Ce chiffre provient du bureau Rosset en se basant sur le futur bâtiment LSI, les besoins du RSSV, de la maison des œuvres ainsi que de la chapelle ardente. Il a été communiqué lors de la séance PAD du 24.10.2017.

Mme Véronique Pachère : les besoins en places de parc pour l'instant et durant les travaux ne vont pas augmenter. De plus, tant que les travaux pour le bâtiment LSI ne sont pas commencés les places de parc actuelles restent. Les rénovations intérieures sont nécessaires et n'entravent pas le PAD. Aucun des projets n'exclut les autres.

Mme Christine Genoud : Si la variante n°2 est privilégiée, les coûts seraient quelque peu modifiés en fonction de mode de pensée en matière de besoins. Ne serait-on pas plus rationnel ?

M. Patrick Savoy : En effet, ceci est une comparaison théorique qui se base sur le même nombre de m². Si on fait un bâtiment plus petit, il n'aurait pas un même rendement locatif.

Mme Jacqueline Bourqui : Certains propos semblent dire que le RSSV s'étend. Le projet n'est pas extensif. Il a été basé sur le nombre de bureaux nécessaire et donc des m² standard. De même au niveau des salles de conférence. Pour l'instant, il n'est pas possible de réunir l'ensemble du personnel du RSSV au sein des locaux.

M. Marc Fahrni : Comment résout-on nos problèmes ?

Mme Béatrice Furter : Effectivement, une assemblée extraordinaire pourrait être prévue à la mi-janvier.

Ce sont les intérêts de 9 communes et non de 1 commune. De ce fait, une séance sera organisée prochainement avec la Commune de Châtel-St-Denis pour faire un point de situation.

10. Divers

Aucun divers n'est annoncé.

Le Président remercie le Comité ainsi que sa Présidente, la directrice et toute son équipe, les responsables de service ainsi que l'ensemble des collaborateurs. Un remerciement est également adressé à M. Burger, aux délégués présents, à Monsieur Savoy et Madame Pachère de l'entreprise Bat-Mann et pour finir à la Commune de Le Flon pour l'accueil et la verrée.

Plus aucune question n'étant posée, l'assemblée est levée à 22h05.

Porsel, le 2 novembre 2017/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 17.01.2018